Centre Social de la Pépinière
6, avenue Robert Schumann
F-64000 Pau
Tél : 05 59 32 26 65
e-mail : pau@fubicy.org
http://fubicy.org/pau

Pau, le 10 juin 2003

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association « Pau à Vélo » regroupe des usagers du vélo de l'agglomération paloise et à ce titre souhaite apporter sa contribution à l'enquête publique officielle organisée par la Communauté d'Agglomération sur le Plan de Déplacements Urbains.

Tout d'abord, l'association se réjouit de la validation par la Communauté d'Agglomération du choix du scénario C qui est le plus favorable au déplacement à vélo dans l'agglomération.

Suite à la consultation du dossier d'enquête publique, nous sommes particulièrement attentifs à l'un des huit objectifs du PDU définis par la loi qui est « le rééquilibrage de l'aménagement des voiries entre autos, piétons, bicyclettes et transports collectifs ».

Dans le journal du PDU « On bouge ! » de mai 2003, nous notons avec plaisir que l'une des actions de l'objectif « Des rues plus sûres et plus agréables » est **d'encourager l'usage du vélo** puisque « l'utilisation du vélo est un moyen de déplacement à part entière en ville qui n'a que des avantages ». Comme nous partageons, bien sûr, ce point de vue, nous profitons de l'occasion pour préciser quelques uns de ces avantages :

1- <u>efficace et peu coûteux</u> : peu coûteux pour l'utilisateur mais aussi pour la collectivité car moindre besoin d'espace tant dans le flux de circulation que pour le stationnement avec des infrastructures moins coûteuses en investissement et en entretien.

2- <u>non polluant</u> : la très faible pollution de ce moyen de transport contribue à l'amélioration de la santé des non-usagers du vélo.

3- <u>non gaspilleur d'énergie</u> : parcourir un kilomètre en voiture nécessite plus de 0,1 litre de produits pétroliers. A l'échelle de notre agglomération, c'est en centaines

de tonnes par an que se compterait l'économie générée par une forte extension de l'usage du vélo.

4- silencieux : le bruit est considéré par la majorité de nos concitoyens comme étant la pollution la plus gênante dans la vie quotidienne,

5- générateur de bien-être physique : par l'activité physique qu'il procure à l'utilisateur, l'usage du vélo participe à une hygiène de vie favorable au bien-être physique.

Nous souscrivons pleinement aux trois propositions destinées à encourager l'usage du vélo qui sont mentionnées dans le dossier du PDU, à savoir :

1- réaliser un réseau cyclable d'agglomération d'une trentaine de kilomètres complété par des réseaux communaux et faire connaître un plan des pistes aux usagers.

2- implanter davantage de parcs de stationnement de vélos aux abords des lieux publics : mairies, gares, écoles et lycées, places publiques…

3- mettre en place un système de location de vélos.

Nous vous rappelons que dans la présentation du scénario C (journal du PDU « On bouge ! » de juin 2002) le schéma vélo comprenait également la création d'axes prioritaires, d'itinéraires de loisirs, d'accès sécurisés aux établissements scolaires et de lignes « bus + vélo ». Ce scénario incluait aussi le réaménagement des voies des centres de l'agglomération et des espaces urbains denses (création de Zones 30) au profit des piétons, cyclistes et des usagers des transports en commun.

Sur toutes ces propositions, les groupes de travail de l'association « Pau à vélo » ont commencé à élaborer des projets d'aménagement que nous pourrions dès maintenant vous soumettre pour avis et discussion. Ainsi, à Pau, on pourrait envisager d'aménager en zone 30 un périmètre limité par le boulevard Alsace Lorraine et le boulevard des Pyrénées respectivement au Nord et au Sud et par la place de Verdun et l'avenue Edouard VII respectivement à l'Ouest et à l'Est. L'hypercentre de Pau peut alors s'envisager comme une vaste zone piétonnière.

L'association souhaiterait également favoriser dans le cadre du PDU une formule de déplacement mixte, c'est-à-dire l'utilisation combinée du vélo et des autres moyens de transport urbain comme la voiture, le bus ou le train (formule que nous avons intitulé « vélo + »). Ce projet nécessiterait l'aménagement d'un réseau de prêt/location de vélo à proximité des gares SNCF et routières, des Parcs-relais et de certaines places centrales ou parkings comme, par exemple, la place de Verdun.

Nous pensons que « encourager l'usage du vélo » suppose de promouvoir également l'utilisation du vélo parmi les jeunes et les scolaires. L'association « Pau à vélo » porte une attention particulière à la réalisation d'aménagements sécurisés aux abords des établissements scolaires et autres lieux fréquentés par les jeunes. Dans ce but, nous

avons commencé à étudier avec quelques responsables d'établissements scolaires les mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des jeunes cyclistes à proximité des écoles, collèges et lycées. Là aussi, nous pourrions dès maintenant vous soumettre les résultats de nos premières enquêtes auprès des jeunes (Ecole Lapuyade, Collège Jeanne d'Albret, Lycées St John Perse et Barthou) afin de mieux prendre en compte les attentes des jeunes pour qu'ils privilégient l'usage du vélo en ville.

Dans le journal du PDU « On bouge ! » de mai 2003, nous avons lu avec intérêt la rubrique « Le PDU : ça va changer quoi ? ». L'association aimerait que les actions du PDU ne se limitent pas aux deux objectifs :

1- contenir le nombre de déplacements en voiture : +3%

2- augmenter significativement le nombre de déplacements en transports en commun : + 40%

mais visent un troisième objectif qui serait :

3- augmenter très significativement le nombre de déplacements à vélo: 83% (cyclomotoristes inclus). Dans ce cas, les déplacements en 2 roues représenteraient 15% du total des déplacements.

En effet, le projet nous semble trop peu ambitieux sur le développement du déplacement cyclable puisqu'au terme de la mise en place du PDU, le pourcentage de déplacement en 2 roues escompté est le même que celui qui existe actuellement, à savoir 9% (cyclomotoristes inclus). L'expérience montre que les agglomérations qui ont fait le choix de privilégier « les circulations douces » ont vu le déplacement à vélo croître significativement et atteindre très souvent 15 à 20% du total des déplacements. Nous pensons qu'il est possible pour l'agglomération paloise d'afficher les mêmes ambitions compte tenu des actions prévues et souhaitables dans le cadre du PDU. Vous trouverez résumées ci-dessous les ambitions de « Pau à vélo » en 2015.

	Etat des lieux en 2002		Ambitions du PDU en 2015		Ambitions de "Pau à Vélo" en 2015	
	Nombre de déplacements	%	Nombre de déplacements	%	Nombre de déplacements	%
Voiture	212 000	79	219 000	75	201 000	69
Transports en commun	32 000	12	45 000	16	45 000	16
2 roues	24 000	9	26 000	9	44 000	15
Total	268 000	100	290 000	100	290 000	100

En termes d'économie d'énergie, passer de 26 000 déplacements quotidiens en 2 roues à 44 000 en 2015, exclusivement par extension de la place des vélos, permet :

- d'économiser la consommation de 1 900 tonnes de produits pétroliers par an pour l'agglomération,

- d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 3 100 tonnes de CO_2 par an (sur les 100 millions de tonnes de rejets annuels de la France).

Cette estimation a été calculée en tablant sur un déplacement moyen de 3 km et une consommation des voitures de 10 litres/100 km (ce qui est peu en ville).

Au-delà des économies d'énergie, le développement de la circulation urbaine à vélo apporterait des économies financières en réduisant l'importance des équipements souvent très coûteux nécessités par le développement de la circulation automobile ou des transports en commun. A ce titre, il serait de bonne logique financière de mettre en premières tranches les équipements vélos moins coûteux.

En conclusion, l'association « Pau à vélo » est bien convaincue que l'augmentation de la place du vélo dans les déplacements quotidiens de l'agglomération paloise ne présente que des avantages et, à ce titre, doit être une des actions prioritaires du PDU. Compte tenu de notre pratique régulière du vélo, de notre connaissance des besoins et attentes des cyclistes citadins, nous souhaitons donc prendre une part active et suivie à l'élaboration du schéma cyclable de l'agglomération et contribuer de façon constructive au développement harmonieux des déplacements cyclables.

En espérant que cette lettre retiendra toute votre attention, nous vous adressons, au nom de l'association « Pau à vélo », nos sincères salutations.

Hervé Cadillac	Bruno Caline
Président	Vice-président